L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 12 JUIN 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

VENDRE ou louer—Plusieurs terrains avec maisons dans le Troisième District, îlets Broad, D'Abbady, Aubry, White et Pauger Rousselin. S'adresser à M. V. Déjan, notaire, 90 Carondelet.
8 mai—4sem—Dim,Jeu

A vendre, à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal.
13 mai—1mois.

A LOUER.

Moitié de maison à louer, comprenant deux chambres, cuisine et cabinet; avec cour, hangar et écurie pour sept animaux, située rue Johnson No 122, entre St-Pierre et le Canal Carondelet.
7 juin—1 sem.

UNE vacherie à louer.—Capacité 32 places; coin St-Ferdinand et Claiborne. Prix modérés. S'adresser 20 rue Toulouse.
29 mai—2 sem.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry Chapotin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,367—Division B.—Attendu que Mme Coralie Chapotin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Chapotin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 7 12

Charles S. Pitcher & Cie vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,368—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par W. G. Tebault, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

Succession de Michel Dietrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 1,039—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Bowling, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

Succession de Mme Mary Connolly, femme décédée de John Mitchell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,707—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le second compte présenté par Thomas Dunne, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

Succession de Catherine Leibrock, femme décédée de John D. Aitkens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,417—Division C—Attendu que Mme Mary E. Cummings, femme etc., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Catherine Aitkens, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS.

Ferrari & Pennacchio vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,845—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

John R. Fredericks vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,696—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. B. Lacoste, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

[illegible] Baisley vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,260—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph H. Oglesby, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 juin—3 8 12

P. Richters vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,398—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Turner, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

Michel Tortorich vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,598—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

W. C. Hardwick vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,219—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph H. Oglesby, syndic provisoire de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3juin—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 23eme jour d'avril 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Philas Jane Elvin vs. John Woltz, son mari—No 20 572—Division A.
Sur motion de J. N. Wolfson, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves; la loi et les témoignages étant considérés,—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, ici enregistré le 18 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philas Jane Elvin, plaignante et contre John Woltz, son mari, reconnaissant ses droits et privilèges sur sa propriété et décrétant une séparation d'acquets et gains et de dissoudre la communauté existant auparavant entre eux et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 28 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce deuxième jour de mai en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt-sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL,
12mai—12 22 30—14juin. Député Greffier.

VENTES PAR LE CONSTAB

Charles Willibald vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle-Orléans—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le VENDREDI, 17 juin 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida Landing ou Julia Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 16, conformément à un plan fait par C. A. Heddin, voyer, le 5ème jour de mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Dettle, jr., voyer, en date du 13 novembre, 1880. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la succession de Mme Louisa Daly à Mme Julia A. Reddix, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16 janvier, 1882, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan de Dettle. Etant plus ou moins, ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-Orléans.
14 mai—25—juin 1 5 13 17

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Semestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 JUIN 1887.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300,		30,000
100 Lots de $200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit		$100,000
1,000 Lots de $100,		100,000

3,136 Lots se montant à $1,055,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés Améliorées de Grande Valeur
Dans le Deuxième District.

Coin des rues Dumaine et Roman, jolie maison à double corps de logis.

No 146 rue Roman, entre Dumaine et Ste-Anne, jolie maison à double corps de logis, presque neuve.

Coin des rues Dumaine et Galvez, maison élégante à double corps de logis.

No. 180 rue Prieur, entre les rues Dumaine et St-Philippe, cottage retiré de la rue.

Vente péremptoire pour clore la succession de Mme G. Mailhes.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade:

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Anne, Derbigny et Roman, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé par A. de Armas, sous-voyer de la ville, daté le 30 avril 1887, lequel dit lot mesure d'après le dit plan 33 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Dumaine, sur 64 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Roman, et fait partie du lot désigné par le No 9, sur un plan particulier dressé par G. A. Castaing. Les améliorations comprennent la jolie maison en bois à double corps de logis, recouverte en ardoises avant 4 chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 316 rue Dumaine.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Derbigny, Ste Anne et Roman, désigné par la lettre B, d'après le plan ci-dessus mentionné de A. de Armas et mesurant d'après ce dit plan 63 pieds 9 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 33 pieds 1 pouce et 2 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une élégante maison en bois à double corps de logis recouverte en ardoises avec 4 chambres, cuisine ayant deux chambres, hangar pour blanchir, citerne, lieux d'aisance, etc, connue par le numéro municipal 146 rue Roman.

3° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Johnson, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 16 mai 1867, par J. A. D'Hémécourt, sous voyer, le dit lot forme le coin des rues Dumaine et Galvez, et mesure en mesure américaine 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Galvez. Les améliorations comprennent une maison élégante en bois à double corps de logis recouverte en ardoises avec attic contenant en tout environ 8 chambres et 2 cabinets, une cuisine à deux étages avec 2 chambres de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., et connue par le numéro municipal 379 rue Dumaine.

4° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Prieur, Johnson et St-Philippe, étant partie du lot No 11, d'après un plan dressé par Giroux et Castaing, le 13 janvier 1851 et mesure 30 pieds de face à la rue Prieur sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue, ayant 4 chambres, cuisine, lieux d'aisance, puits, citerne, etc., connue par le numéro municipal 180 rue Prieur.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs portant hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à paiement, la clause de 10 0/0 pour frais d'avocat en cas de procédures pour recouvrer le paiement des billets ou toute partie de ceux-ci et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs devront tenir les bâtisses assurées pour un montant qui sera fixé par les parties intéressées et transférer la police au détenteur des billets, rembourseront les primes non expirées d'assurance, assumeront les taxes de l'année 1887 au-dessus du prix d'adjudication et déposeront 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public aux frais des acquéreurs.
11 juin—11 12 18 au jour de la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison élégante et complète No 221 Chemin du Bayou, entre les rues Marais et Trémé, près de l'Eglise de St-Augustin.

Succession de Mme Margaret Karcher, épouse décédée de Nicholas Kuntz.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier B. No. 18,744.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux 46 rue Royale.—SAMEDI, 18 juin, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté du 13 mai 1887, pour le compte de la susdite succession—

Un vaste terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Chemin du Bayou Barracks, Marais et Tremé, mesurant 63 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur le Chemin du Bayou sur 152 pieds 11 pouces 5 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Marais, et 145 pieds 8 pouces 3 lignes du côté de la rue Treme, de la rue Chemin du Bayou à la limite de la profondeur du dit terrain; puis sur une ligne vers la rue Marais, 12 pieds 6 pouces, de là sur une ligne s'étendant vers la rue Chemin du Bayou, 1 pied; de là sur une ligne s'étendant vers la rue des Marais, et allant aboutir au dit terrain sur le côté de la rue des Marais, 51 pieds 4 pouces 1 ligne. Les améliorations comprennent la résidence élégante connue par le No 221 Chemin du Bayou et ayant une grande galerie devant et derrière, corridor au centre, salons doubles avec portes à coulisse, deux chambres à coucher et une grande salle à manger s'étendant sur toute la largeur de la bâtisse, avec office et deux grandes chambres à coucher et cabinets dans l'attic, gaz dans toute la maison.

Une cuisine en bois à deux étages, recouverte en ardoises, ayant une chambre au premier étage et deux chambres à coucher, avec galerie sur le côté, au second étage, aussi, une autre bâtisse à un étage, contenant une grande chambre, poulailler, chambre pour charbon et bois, lieux d'aisance spacieux, nouvelle citerne de 4000 gallons, hydrant.

La façade et le côté sont ornés de plates bandes avec un grand nombre d'arbustes et plantes d'ornements. Les allées sont pavées en briques ainsi que la grande cour qui se trouve entre la bâtisse principale et celle du fond.

Termes et conditions—Un tiers comptant, un tiers à un an du jour de la vente, un tiers à deux ans du jour de la vente, ces deux derniers tiers en billets de l'acquéreur à son ordre et par lui endossés portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente, et garantis par hypothèque et le privilège du vendeur sur la propriété avec les stipulations accoutumées de 10 pour cent pour honoraires d'avocat dans le cas de procès pour recouvrer le montant des billets ci dessus, assurance de la propriété pour le montant des billets, frais, etc., honoraires, dûs, jusqu'à parfait paiement, avec clause de non alienando.

Acte de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel devra en outre acquitter les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1887.
14 mai—14, 21, 28 mai, 4, 11, 18 juin

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES, encanteur.—MERCREDI, 29 juin 1887 à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu le 27 mai, 1887, dans l'affaire intitulée: succession de H. M. & L. M. Hyams dossier No. 339 de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir—

Un morceau de terre dans la paroisse Rapides, dans cet Etat, étant le quartier sud ouest du quartier sud-ouest de la section 1, township 5, nord du range 4, ouest du district des terres, nord de la Rivière Rouge, contenant 42 59-100 acres.
28 mai—1 f par sem pendant 30 jrs.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quibbermann vs. Katharina Nieumuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,066.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Ste Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 21 mai 1847, déposé en le bureau de L. R. Kenny, notaire. Ledit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste-Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes, entre parallèles—mesure américaine.

Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en font partie, dans le carré d'îlet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes, plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste-Marie, sur une profondeur d'environ cinquante [illegible] pieds trois pouces sept lignes, plus ou moins, et est contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de comptes à recevoir.

Succession de Mark H. Applegate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,596, Division C—En vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1887 et signé le 21 mai 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de comptes à recevoir, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1 juin—1 4 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions du Union Sanitary Excavating Company.

Ustensiles de cuisine, meubles de maison, etc.

Succession de Geo. H. Engelbrecht.

No 21,280.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—MARDI, 21 juin 1887, à midi et demi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1887, pour le compte de la susdite succession—

12 actions du fonds-capital du Union Sanitary Excavating Company of New Orleans.

Aussi:

En vertu du même ordre, il sera vendu, au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, à 10 heures A. M.—

Un assortiment de meubles de maison, ustensiles de cuisine, etc.
Conditions—Comptant. 10 juin—

Placement d'argent rémunérateur

—DANS L'ACHAT DE—

Propriétés des mieux situées dans le Quatrième District.

Au No 79 rue Rousseau, entre les rues Adèle et Joséphine, un joli cottage élevé de terre.

Du No 46 au No 60 rue Adèle, entre les rues Rousseau et Tchoupitoulas, maisons double.

Au coin des rues Rousseau et Adèle, un terrain vague.

Aux Nos. 40 et 42 rue St. André, entre les rues Tchoupitoulas et Rousseau, et faisant face à la rue Adèle, une maison double.

Aux Nos. 358 et 358 1/2 rue St. Thomas, entre les rues St. André et Ste. Marie, un joli cottage.

Anna Knotzsch et als. vs. Albert Knotzsch et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No. 21,112.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 16 juillet 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu le 2 juin 1887, et signé le 8 juin 1887, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Rousseau, Adèle, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, daté du 6 avril 1887 et mesurant, au pied américain, 55 pieds 10 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur entre lignes parallèles de 150 pieds 10 pouces.

Les améliorations portant le No 72 rue Rousseau, consistent en un élégant cottage couvert en ardoises, à distance de la rue, fondations en briques d'environ 7 pieds d'élévation, galerie avec rampe en fer, corridor, salon et 2 chambres à coucher, cuisine, dépendances attenantes avec salle à manger, cuisine et 4 chambres, cabinet, larges galeries, cabinets. Il y a 3 grandes citernes sur des fondations de briques formant caves, deux desquelles sont installée avec [illegible]gères. Le terrain est tracé en jardin, il y a de nombreux arbres fruitiers en rapport, beaux orangers doux, figuiers, pêchers, grenadiers, etc. aussi beaucoup d'arbrisseaux et de rosiers. La cour de devant et l'allée latérale sont pavées en briques; et au fond de la cour il y a un poulailler. La propriété est construite de telle façon qu'à peu de frais on en pourrait faire une maison double.

2° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Joséphine et Rousseau, désigné par la lettre B, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887 et mesurant au pied américain, 32 pieds 8 pouces de façade rue Adèle sur 72 pieds de profondeur et de façade rue Rousseau, formant l'angle des deux rues.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, désigné par la lettre C, sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, le 6 avril 1887, le terrain mesure 31 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau, 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas 3 pieds; de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine, 36 pieds 10 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau 32 pieds 8 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau s'étendant vers la rue Adèle 72 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain D qui le touche.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Tchoupitoulas, Rousseau et Joséphine, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, architecte daté du 6 avril 1887, terrain mesurant 28 pieds de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces du côté de la rue Rousseau, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle s'étendant vers la rue Rousseau 3 pieds, de là sur une seconde profondeur s'étendant vers la rue Joséphine 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 3 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Rousseau s'étendant vers la rue Adèle, 30 pieds 2 pouces, ensemble avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains C et E.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas Adèle, Rousseau et Joséphine désigné par la lettre E sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887, lequel terrain mesure 28 pieds de façade rue Adèle, sur une profondeur première de 30 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant vers la rue Joséphine; de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 3 pieds, de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Rousseau 31 pieds 2 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas, s'étendant vers la rue Adèle 36 pieds 10 pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Tchoupitoulas 3 pieds de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Adèle, 5 pieds 1 pouce, de là sur une ligne à la rue Adèle, parallèle à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds 2 pouces, avec l'usage de deux allées en commun avec les terrains D et F.

6° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Adèle, Rousseau, Tchoupitoulas et Joséphine, désigné par la lettre F sur un plan d'Edgar Pilié, architecte, en date du 6 avril 1887 terrain mesurant 30 pieds 6 pouces de façade rue Adèle, sur une première profondeur de 30 pieds 2 pouces, de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Joséphine, 5 pieds 1 pouce; de là sur une ligne parallèle à la rue Adèle, s'étendant vers la rue Rousseau, 3 pieds, de là sur une seconde profondeur de 36 pieds 10 pouces; de là sur une ligne parallèle à la rue Joséphine s'étendant vers la rue Tchoupitoulas, 32 pieds 1 pouce, de là sur une ligne parallèle à la rue Tchoupitoulas s'étendant vers la rue Adèle, 72 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée en commun avec le terrain E.

Les améliorations sur les terrains désignés par les lettres C D E et F se composent de cottages en bois à un étage, couverts en ardoises, avec bâtisses attenantes de 8 chambres à chaque cottage, citernes, lieux d'aisance. Ces cottages portent les Nos 46, 48, 50, 52, 54, 56, 58 et 60 rue Adèle.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues St-André, Adèle, Tchoupitoulas et Rousseau, faisant face rues Adèle et St-André, et mesurant, au pied américain, 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue St-André, 30 pieds 6 pouces et 2 lignes rue Adèle sur des profondeurs de 137 pieds 9 pouces d'un côté, et 139 pieds 2 pouces de l'autre. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, couvert en ardoises, ayant 2 chambres et galerie de chaque côté avec une cuisine double à deux étages, en bois, ayant 4 chambres de chaque côté, 4 citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos. 40 et 42 rue St-André.

8° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Thomas, ci-devant Fulton, Chippewa, St André et Ste-Marie, désigné par le No 11 et mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade rue St-Thomas, sur une profondeur de 110 pieds. Les améliorations comprennent une jolie maison cottage double en bois à un étage, retiré de la rue, ayant 5 chambres de chaque côté, galerie devant, auvent à l'arrière, lieux d'aisance, citernes, cour devant briquetée. La propriété porte les Nos 358 et 358 1/2 de la rue St-Thomas.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à un crédit de un et deux ans ou d'un an seulement; aussi au gré de l'acquéreur. La partie à crédit s'il en est payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt de la date de l'achat jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de sécurités comprises dans l'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui assumera également de payer les taxes de ville dues et exigibles en 1887 en sus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent du prix de la vente sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication.
9 juin—9 10 11 18 25—2 9 16 juil

Succession de John Canty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,766—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Canty, administratrice en cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juin—9,14,18

Charles J. Oberle vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,323.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juin—9 14 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS.

Contenu du City Hotel.

Le plus vaste assortiment de meubles, tapis, miroirs, literie et articles de salle à manger qui ait jamais été mis en vente en cette ville.

PAR E. CURTIS, encanteur, JEUDI prochain, 9 du courant, à 10 heures 30 minutes, et les jours suivants, jusqu'à ce que tout soit vendu. Vente sans réserve pour cause de retraite des affaires.
Conditions: Comptant. 8 juin—

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence sur la rue Deléry, faisant face aux Casernes des Etats-Unis.

Succession de Pierre Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,030.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 juin 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 4 mai 1887—

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 82 renfermé par les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Bienvenu, désignés par les Nos 2, 3 et 4.

1° Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; le lot No 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble une grande résidence en bois retirée de la rue ayant plusieurs chambres et galerie sur le devant, cuisine, citerne, latrines, etc.; jardin sur le devant et arbres à ombrages.

2° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 19, mesurant 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur 123 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication.
17 mai—17 21 28—juin 4 11 18

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No. 191 entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Louis Riera.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,973.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 24 mai 1887—

La propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, ayant au rez-de-chaussée un grand vestibule, salon double avec porte à coulisse et deux belles cheminées en marbre; au-dessus quatre chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage, honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent et le transfert de la police.

L'acquéreur paiera en sus du prix de ventes les taxes pour l'année 1887.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
28 mai—28—juin 4 11 18 25—juillet 2

Deux îlets de terre situés à Alger et un banc à l'Eglise du Christ.

Vente de syndic.

James A Renshaw vs. ses créanciers.

No 20 268—Cour Civile de District—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1887—

1° Un banc à l'église du Christ.

2° Un îlet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, renfermé par les Avenues Pacific, Atlantic et les rues De Armas et Decatur et mesurant 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux Avenues Atlantic et Pacific, 247 pieds 4 pouces de face aux rues De Armas et Decatur.

3° Un îlet de terre situé dans le même District, renfermé par les Avenues Pacific, Elmire, les rues Decatur et Newton, lequel îlet de terre mesure 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Pacific et à la rue Elmire 247 pieds 4 pouces de face aux rues Decatur et Newton.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887.
28mai—28—4,11 18 25—2juil

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs Pierre Fresol, tuteur de Alfred Daniel Bujac.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 353.

PAR JAS P. GUINAULT encanteur, Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci dessus le 8 juin 1887, et aussi conformément à un ordre ou décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan, le SAMEDI 16 de juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez la propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St André et Laurel lequel lot forme l'encoignure des rues Ste Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et face à la rue Annonciation de 120 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble une résidence en bois désignée par le No. 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement définitif garanti par hypothèque et privilège du vendeur.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage relatives au paiement de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance, transfert de police et la clause de non alienando. Lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. Les taxes pour l'année 1887 seront assumées par l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11juin—11,18,25—2,9,16juil.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 20 448.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 du carré d'îlet No 91, borné par les rues Galvez, Bienville, Miro et Conti, mesurant 27 pieds 4 pouces de façade rue Galvez, sur 115 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qu'avait acquise par acte M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant R. J. Kerr, ancien notaire, en date du 25 mars 1874.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers et action.

Succession de Jos. Preble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,698.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—LUNDI, 20 juin 1887, à 11 heures A. M. à la salle d'encan de E. Curtis, rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 6 juin 1887, Dossier No 20,698, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers. Aussi, tous les droits, titres et intérêts de la succession de Jos. Prebe dans une certaine action du stock de la Louisiana Branch Pilots Association. Le tout conformément à un inventaire déposé à la dite cour ci dessus désignée.
Conditions—Comptant. 9juin—9 au 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de valeur à double corps de logis, No 761 rue Bourgogne, entre Louisa et Clouet.

Succession de J[illegible] D. Schmidt, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,246.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur, Bureau No. 9 rue Carondelet,—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 12 mai 1887, Dossier No. 20,246, pour le compte de la succession de Jacob D. Schmidt, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Crapo, actuellement Bourgogne, Louisa, Clouet et Remparts, désigné par le No. 3 de l'îlet No. 5 et mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue Crapo sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 8 lignes plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et d'après un plan dressé par Stewart et Hoffman, daté le — mai 1887.

Les améliorations comprennent un cottage double corps de logis connu comme le No. 761 rue Bourgogne.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux, il sera exigé un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire, incluant les taxes dues et exigibles en 1887.
18 mai—18, 24—juin 1, 8, 15, 18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs. les Mineurs Charles Henry, Arthur Carter et Ellen Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 325. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 206 pieds de côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'îlet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts; et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux; billets qui devront être divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contenant toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non alienando, honoraires d'avocat, 5 pour cent du montant de la vente, assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée, et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887; et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Bobb.

No 15,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 15 avril 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau; voici la description du terrain

1° Le terrain No 12 du dit carré mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre adjacent au premier, à l'arrière et mesurant 63 pieds 4 pouces à l'arrière du dit terrain No 12 et d'une autre propriété (étant une portion du terrain désigné par le No 16) sur une profondeur égale et entre lignes parallèles, de 30 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant en sus de son adjudication, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo C. Preot, notaire.
18 mai—18 28—juin 4, 11, 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B Croquine.

No 15 248, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI, 7 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 31 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après—

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 6eme District de cette ville, dans l'îlet borné par la propriété Fouché, les rues St George, Edmond et Green désignés comme lots Nos 5 et 6 mesurant chaque 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Edmond sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 5 forme le coin des rues Edmond et St-George.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Dowling, notaire.

Aussi en même temps et au même endroit, tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession, incluant 5 vaches, 2 chevaux, charrettes, volailles, etc., d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant.
5 juin—5, 11, 18, 25—juil. 2, 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Susan A. Simpson et autres vs. les enfants mineurs Charles Henry, Arthur Carter, Ida Rebecca et Ellen Adair Simpson, et la mineure Clara G. Dorr.

No 20,6.3—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI, 28 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887, et signé le 20me jour de mai 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts (ci devant Hercule) Burton, actuellement Franklin et Euphrosine. Le terrain est désigné par le No 7 et mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur une profondeur de 214 pieds du côté supérieur et 211 du côté inférieur.

2° Un terrain situé dans le même district et carré d'îlet désigné par le No 324. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur 211 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue des Remparts (ci devant Hercule); et 206 pieds de profondeur du côté opposé.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit, payable en billets des acquéreurs souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, divisés en coupons si on le requiert; datés du jour de l'adjudication et portant intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront les clauses de garantie usuelles de non alienando honoraires d'avocat 5 pour cent au moment de la vente en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie du capital et intérêt. Les bâtisses devront être assurées constamment contre l'incendie jusqu'à parfait paiement des dits billets, et les polices d'assurance transférées et livrées aux détenteurs des billets comme garantie additionnelle du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1887, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11,18,25 au28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de coin pour épicerie,

à l'encoignure des rues Lafayette et Howard, et le cottage adjacent près du dépôt du chemin de fer Valley.

Interdiction de Mme Mary Hart.

Nos. 19,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Périlliat, Howard et Freret plus amplement décrite comme suit, à savoir:

1° Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Howard et Périlliat, et mesure 21 pieds de face à la rue Lafayette: 21 pieds 6 pouces de face à la rue Périlliat, 126 pieds de profondeur et de face à la rue Howard, et 123 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 2.

Les améliorations de l'encoignure comprennent une épicerie à un étage, avec une bâtisse dans le fond à deux étages et un cottage double à un étage connu par le No 214 rue Howard.

2° Un cottage à un étage No 300 rue Lafayette. Le terrain mesure 17 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette, 16 pieds 9 pouces de face à la rue Périlliat, 118 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, et à peu près 117 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, garanti par privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigible en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant James Fahey, notaire.
22 mai—22,28—juin 4. 11, 18, 25

Succession de Delia Dullanty,

femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,061—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau: No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887. Il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir:

Un quart d'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville, désigné comme îlet No 42, borné par l'avenue Broadway, les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther, mesurant 120 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.

Conditions.—$1300 comptant, et la balance à un an de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—25, 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magasin en briques de valeur et à trois étages, No. 81 rue Front et 80 rue Fulton.

Coin des rues Front et Lafayette.

John T. Moore Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al.

A l'encan. Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 3 mai 1887 et signé le 9 mai 1887, Dossier No. 20,028, dans l'affaire de John T. Moore, Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al. Aussi un autre ordre de la même honorable juge ci-dessus, en date du 20 mai 1887, aussi d'un jugement et ordre de l'honorable juge de paroisse de la cour de Franklin, paroisse Ste Marie, en date du 14 mai 1887, à l'encan, il sera vendu.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, désigné comme le lot No 16, et mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 117 pieds 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 15 le plus près de la rue Poydras, et une profondeur et façade à la rue Lafayette de 117 pieds 2 pouces et 5 lignes.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages, anciennement connus comme l'Hôtel des Etrangers, caves, etc.

Conditions—Pour un sept-huitième indivise de la propriété, comptant en passant le titre. Pour le reste du huitième indivise, l'acquéreur fournira son billet daté du jour de la vente et payable douze mois après date à son propre ordre, le dit billet portant intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date jusqu'à paiement et avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur le huitième d'intérêt vendu dans cette affaire et doit contenir les clauses de non alienando et toutes les autres clauses de garantie, assurance, honoraires d'avocat, etc.

L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux. Acte de vente pardevant Jos. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22,29—juin 5 12,19,25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur No 394 rue Canal,

entre Prieur et Johnson, adjacent aux magnifiques résidences de MM. Jno. T. Gibbons, juge A. Voorhies, Hon. John Fitzpatrick et autres.

Succession de John B. Couret, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 20 mai 1887, Dossier No 21 075 pour le compte de la succession de John B. Couret, décédé, à l'encan, il sera vendu:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal et Gasquet, (ou l'Avenue Cleveland) Prieur et Johnson, mesurant ensemble 67 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles au pied américain conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en bois à deux étages avec mansarde, couverte en ardoises, connue par le No 394 rue Canal et est l'îlet magnifiquement bâti entre Prieur et Johnson, contenant grande galeries de face et de côté, corridors en haut et en bas salons à arche avec devanture de cheminées en marbre, salle à manger, cabinet, lieux d'aisances, store room, cuisine, etc. quatre grandes et deux petites chambres à coucher, chambres à bains, gaz et installations tuyaux dans toute la bâtisse et tout en bon état et bon ordre; eaux water works, remise, écurie, chambres à domestiques etc. cour pavée dans le fond et sur le côté et face au grand jardin à fruits et fleurs de grandes et spacieuses banquettes élevées au nouveau niveau dans un voisinage des plus salubres et dans une partie de la ville des plus saines et peut être visitée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie avec le privilège d'escompter les billets au crédit au taux courant. L'acquéreur assumera en sus les taxes de 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire au frais de l'acquéreur.
22 mai—22 29—juin 5,12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 150 rue Royale.

Succession de Calvin Porter, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 9 juillet 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un décret de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C en date du 3 juin 1887, Dossier 20 556 pour le compte de la succession de Calvin Porter, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Le septième (1/7) indivis intérêt d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse et mesurant—mesure française—30 pieds de façade rue Royale, sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations qui s'y trouvent sont une bâtisse en briques à trois étages portant le No 150 de la rue Royale et ayant un corridor et 7 chambres, cuisine à deux étages 8 chambres, cour et trottoir pavés en pierres plates, hydrant pour voiture, hydrant etc. La propriété se loue $40 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur aura en outre le paiement des taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Preot notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—3 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois à double corps de logis,

258 rue Commune, entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Succession de John Feehan et sa femme.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, daté le 11 mai 1887, Dossier No 20 912, pour le compte de la succession de John Feehan et sa femme, tous deux décédés, il sera vendu à l'encan.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No. 48 borné par les rues Commune Gravier Rocheblave et Dorgenois désigné par le No. 19 et mesure 32 pieds 7 lignes de face à la rue Commune, 32 pieds 11 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 120 pieds, tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme le No 258 rue Commune, ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, &c. loyer $10 par mois à un îlet seulement de la station des chars de la rue Commune.

Conditions—Comptant en passant les titres 20 0/0 comptant seront payés sur les lieux. L'acquéreur assumera les taxes de 1887 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mai—15 22 29 juin 5 12 18

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère.

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Lalmant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.—C. E. Girardey, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre signé le 18 mai 1887, et à un ordre supplémentaire en date du 20 mai 1887, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 109 rue Gasquet, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Ledit terrain mesure 25 pieds 6 pouces et 94/100 d'une ligne de façade rue Gasquet aujourd'hui Cleveland Avenue sur 106 pieds 6 90/00 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale et admirable la rend convenable comme résidence ou pour le commerce à cause de sa proximité au marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—1/2 ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit en un et de deux ans, payable en billets spécialement garantis par lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant MM. Woulfe & Renon, notaires, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24,28—juin 4 11,18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. François Clos vs ses Créanciers—No 21,125—Division A. Ordre de Cour—La cession de biens du pétitionnaire, François Clos, est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu devant R. C. Stockton, notaire en cette ville, à son bureau No 6 rue Carondelet le SAMEDI, 11ème jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises: et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; que Henry P. Dart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 7 mai 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
12 mai—2f en 30 j

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 15,459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une grocerie de détail coin des rues Jackson et Howard.

Successions de Patrick, Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 20,753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887, à 2 heures p. m., sur les lieux coin des rues Jackson et Howard, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, daté 13 mai 1887, je procéderai à la vente du contenu de la dite grocerie de détail, comprenant vins, liqueurs, conserves en boîtes, installations, etc., d'après un inventaire enliassé.
Conditions—Comptant sur les lieux.
4 juin—4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 6 912.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la dite Cour en date du 17 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro 18 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin voyer et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 an, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale privilège et lien du vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite du débiteur pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mai—18 21 28—4 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Carondelet, entre Harmonie et Plaisance.

Succession de Nicolo Migliore.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,883.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour en date du 10 mai 1887 je procéderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du défunt étant 25/32 dans la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Plaisance. La dite portion de terre commence à une distance de 49 pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Plaisance et mesure 45 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du côté le plus près de la rue Plaisance puis à un angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Harmonie 63 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis à un angle droit s'étendant parallèlement à la rue Carondelet et vers la rue Plaisance 17 pieds 3 pouces et 3 lignes, puis à un angle droit sur une ligne s'étendant parallèlement avec la rue Harmonie 125 pieds 4 pouces à la rue Carondelet jusqu'à l'endroit où le terrain commence. La dite portion de terre étant composée du lot original No 5 et une partie des lots Nos 6 et [illegible].

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18mai—18 21 28 juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 4me District.

Coin des rues Jackson et Howard.

Succession de Patrick Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20 753.

VENTE A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO Encanteur Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite Cour en date du 13 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté, Jackson, Howard et Josephine le dit lot forme l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesure au pied américain 27 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Howard, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 an à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale privilège et lien du vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite du débiteur pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14, 21, 28 mai, 4, 11 18 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété charmante dans le Sixième District.

Succession d'Eliza Le Blanc, veuve d'Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 18 789.

PAR B. ONORATO encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez et en vertu d'un ordre de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 9 mai 1887 je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Valence et Bordeaux, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan déposé à l'étude de T. O. Stark, notaire et mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Levée, Bordeaux, Valence et Jersey désigné par la lettre A, sur un plan de A. G. Blanchard en date du 23 avril 1874, la dite portion de terre mesure conformément au dit plan 44 pieds 4 2/8 pouces de face sur la ligne de séparation dans le fond des lots 23 et 24, 50 pieds de face sur la ligne de séparation vers la rue Jersey et 50 pieds sur la ligne de séparation vers la rue Levée et 44 pieds 7 pouces sur la ligne de séparation vers la rue Bordeaux. La dite portion de terre étant composée avec la partie du fond des lots désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan de H. C. Moel[illegible]. Le tout de la propriété ci-dessus décrite doit être vendu ensemble.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4. 11. 18.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Roman et Prieur, 35 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur à travers le dit îlet de 55 pieds, plus ou moins, les améliorations qui s'y trouvent étant un cottage à un étage connu comme le No 462 rue Lafayette.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Félicité, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 18 et formant le coin des rues St André et Liberté, mesurant 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St André sur 91 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin et 90 pieds de profondeur et face à la rue Liberté, sur 32 pieds 8 pouces et 7 lignes de large dans le fond, les améliorations comprennent la bâtisse double en bois à un étage No 505 rue St André.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Benjamin Ory, notaire.
5 juin—18,25—juil 2,9

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de résidence de choix.

Résidence en bois, confortable, à deux étages, coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887, il sera vendu à l'encan:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Quatrième, Carondelet et Troisième, désigné comme lots Nos. 11 et 12 conformément à un plan de C. A. Hedin en date du 6 avril 1849. Le lot No. 11 forme l'encoignure des rues St Charles et Quatrième et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Quatrième. Le lot No. 12 touche au lot ci-dessus et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une grande et attrayante résidence en bois à deux étages connue comme No 641 rue St. Charles, confortablement subdivisée en de grands salons, bibliothèque, salle à manger, cabinet, lieux d'aisance, cuisine etc. sur le rez-de-chaussée de splendides chambres à coucher bien aérées, chambres à bains, etc., sur le premier étage, et dépendances, caves etc., situées dans un des plus beaux quartiers, sur cette avenue populaire et entourée des maisons élégantes de MM Jesse K. Bell, A. C. Hutchinson, J. D. Rouse et autres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en versement égaux à un ou deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent comptant au moment de la vente.
31 mai—31—juin 4 11 18 25—juillet 2

Meubles de maison consistant

En meubles élégants de salon, chambres à coucher, salle à manger, meubles de bibliothèque, miroirs, tapis, store, etc., vaisselle, verres, etc., livres avec gravures, ornements et beaucoup d'autres articles.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteurs, Bureau No 5 rue Carondelet—MARDI le 14 juin 1887, à 11 heures à la résidence No 641 Avenue St Charles coin Quatrième en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887 il sera vendu à l'encan.

Un assortiment général de meubles de maison.
Conditions—Comptant.
31mai—31—4,11,14juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON FORESTIER, Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabici, épouse de E. Forestier.

No 14 824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet, SAMEDI 25 juin 1887 à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mars 1887 il sera vendu à l'encan.

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits passage privilèges etc. y appartenant, située dans le 3ème district de cette ville, dans le carré borné par les rues Esplanade, Lepage, White, Septième et Washington, mesurant 1-2 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Esplanade, 23 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade rue White 173 pieds 1 ligne à l'arrière faisant face à la rue Lepage et 210 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant de terrains de 3 à 14 inclusivement d'après un plan de L. Pilié date du 26 mars 1861 et en vertu à un acte de vente du 20 mai 1881 pardevant E. Grima notaire.

Les améliorations comprennent la résidence élégante qui y trouve connue comme la demeure de M. Forestier.

Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de la propriété cette année, et 5 pour le recouvrement des billets qui seront garantis par l'hypothèque. Les améliorations seront assurées contre la perte par l'incendie pas moins que le montant du dit billets et la police transférée au vendeur ou aux futurs détenteurs des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Theodore Guyol, notaire. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication.
24 mai—24 28 juin 4 11 18 25

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Splendidement situé, excellent voisinage.

Mlle E. Louise Andry vs. Mme E. L. Nunez et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B—No 20 975.

—Aussi—

Succession de Claude V. Andry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 6809.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau, No 11 rue de Chartres—SAMEDI, 2 juillet 1887, à la Bourse d'encan Arcade, et vertu d'un jugement en partage rendu le 16 mai 1887 par l'Hon W. T. Houston, dans la première affaire ci-dessus, aussi en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D, No 6809, en date du 25 mai dans l'affaire de la succession de Claude V. Andry il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus désignés comme lots A et B, les dits lots étant subdivisés par les lots désignés par les Nos 87 et 88 dans le dit jugement en partage et l'ordre de vente de la dite succession.

1° Le lot B mesure au pied américain 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Robertson, les 4 3/4 de profondeur sur le côté vers la rue Columbus 31 10 1/4 sur la ligne du fond, et 118 3 2 sur le côté vers le lot A.

Les améliorations sur ce lot comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises avec quatre chambres bien finies, une cuisine, une galerie et une cave, aussi des arbres fruitiers.

2° Le lot A mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Robertson 119 3 2 de profondeur sur le côté vers le lot B, 128 6 4 sur le côté vers la rue Kerlerec et 32 2 4 sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par Arthur De Armas député voyer de ville en date du 20 mai 1887, déposé en mon bureau, sur lequel les dimensions en mesure française peuvent être vues.

Toutes les mesures ci-dessus correspondent avec la mesure française marquées en encre rouge sur un plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantis, l'assurance, honoraires d'avocat. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. A. Bakewell, notaire aux frais de l'acquéreur.
29mai—29—5,12,19,26juin—1,2juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 252—Division C—F. A. Kraft vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, F. A. Kraft, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Paul Rausch, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la remise des biens et effets du pétitionnaire, ainsi qu'il est dit dans la dite pétition, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que J. D. [illegible] Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
19mai—2f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Lazarus Levy vs ses créanciers. No 21,404—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Lazarus Levy soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI 5me jour de juillet 1887, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Wynne Rogers, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—3f en 15j

MASTER'S SALE.

John A. Morris vs. M. et Mme P. E. Brulatour.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS Unis, pour le District Est de la Louisiane No 11,563—Chancellerie—En vertu et conformément à un jugement rendu le 13 mai 1887, moi, soussigné, Special Master, je procéderai à la vente à l'encan, au pied de l'entrée principale de la Douane rue du Canal, en cette ville, SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, Chartres et St Louis, mesurant, au pied français, 60 pieds de face à la dite rue Royale sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, la dite propriété étant bornée sur le côté vers la rue St. Louis, par la propriété anciennement connue comme l'Hôtel St-Louis et maintenant Hôtel Royal, laquelle dite propriété appartient à la dite Mme P. E. Brulatour, par achat de E. D. Nores, par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 4 mai 1882.
Conditions—Comptant sur les lieux.
E. SABOURIN, Special Master.
31mai—31 juin 8 15 22 29 juil 2

BUREAU [illegible]

Entered at the Post [illegible] Second Class [illegible]

NOUVELL[E]... MARDI, 14 ...

PRIX DE L...

Le curage d[es] ...
séchement à ...